

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 septembre 2016

---

**SÉCURITÉ DE L'USAGE DES DRONES CIVILS - (N° 4042)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 5

présenté par  
M. Tardy et M. Saddier

-----  
**ARTICLE 4**

À la fin de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« électronique et lumineux »

les mots :

« lumineux, et électronique ou numérique ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose une alternative à l'identification électronique : l'identification numérique.

La première nécessite des aménagements importants pour les constructeurs de drones. La seconde, à l'inverse, a l'avantage de passer par le réseau et non par une balise supplémentaire, tout en atteignant le même objectif.